



# Amérique latine

## Environnement opérationnel

Presque tous les pays d'Amérique latine sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou de son Protocole de 1967. Seuls Cuba et le Guyana n'ont signé aucun des deux traités. La région abrite des centaines de milliers de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. La plupart sont originaires de Colombie, pays qui compte également l'une des plus grandes populations de déplacés internes au monde : plus de 280 000 déplacés ont été recensés au cours de la seule année 2007.

La plupart des Colombiens qui ont fui la violence et les atteintes aux droits de l'homme dans leur pays ont trouvé refuge en Équateur, en République bolivarienne du Venezuela, au Panama et au Costa Rica. Cependant, très peu d'entre eux sont déclarés comme demandeurs d'asile ou comme réfugiés.

Le HCR a récemment réalisé des enquêtes en Équateur et en République bolivarienne du Venezuela afin d'évaluer le nombre de Colombiens non enregistrés présents dans ces pays. En Équateur, ces enquêtes ont révélé que 130 000 à 140 000 Colombiens vivent dans des conditions assimilables à celle des réfugiés. En République bolivarienne du Venezuela, l'étude n'a été menée que dans les zones frontalières, où le nombre de Colombiens a été estimé à 118 000.

En Amérique centrale et au Mexique, les efforts visant à améliorer la sécurité aux frontières et à lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains ont conduit à un contrôle plus strict des mouvements migratoires clandestins. Bien que le nombre de

Argentine

Belize

Bolivie

Brésil

Chili

Colombie

Costa Rica

Cuba

El Salvador

Équateur

Guatemala

Honduras

Mexique

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

Uruguay

Venezuela (République bolivarienne du)



demandeurs d'asile soit demeuré stable, il semble que le nombre des interceptions, des mises en détention et des expulsions ait augmenté.

Tous les pays d'Amérique centrale participent au Processus de Puebla, forum régional sur les migrations qui reflète l'importance que ces pays attachent à ces questions. Dans ce contexte, le HCR continuera à maintenir à l'ordre du jour les questions liées à l'asile et aux migrations et à veiller à ce que les garanties relatives à la protection des réfugiés soient respectées dans la théorie comme dans la pratique.

En Argentine, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, les gouvernements conservent une attitude positive à l'égard des droits fondamentaux des réfugiés. La relative stabilité politique et le soutien apporté par d'anciens réfugiés ayant accédé à des postes de responsabilités jouent également un rôle favorable. En Bolivie, la récente flambée de violence préoccupe le HCR, qui suit la situation de près avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays. L'Organisation collabore également avec ses homologues gouvernementaux pour surveiller les frontières des pays voisins, afin d'évaluer les mouvements de population et d'identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile présents au sud de l'Amérique latine bénéficient d'un cadre juridique

globalement conforme aux normes de protection internationale. Des commissions nationales sont chargées d'examiner les demandes d'asile et de trouver des solutions durables au sort des réfugiés. De plus, les pays du sud de l'Amérique latine ont ratifié les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

Au sud de l'Amérique latine, certaines avancées récentes reflètent l'engagement des gouvernements en faveur du bien-être des réfugiés. Au Brésil, un nombre croissant de réfugiés bénéficient de programmes sociaux, de bourses, d'une assistance juridique, d'hébergements d'urgence et de possibilités d'autosuffisance. Les réfugiés qui vivent avec le VIH et le sida ont accès aux programmes publics au même titre que les ressortissants nationaux. Au Chili, le ministère de la Planification est désormais pleinement impliqué dans les affaires liées aux réfugiés et ces derniers bénéficient du système d'aide sociale. En Argentine, les demandeurs d'asile et les réfugiés bénéficient des programmes publics, et notamment d'un fonds de microcrédit destiné à aider les réfugiés urbains installés dans la capitale.

## Stratégie

Le Plan d'action de Mexico et l'Agenda pour la protection continueront à servir de cadre aux opérations du HCR en



Le HCR donne une formation professionnelle en faveur des réfugiés colombiens du Panama, en tenant compte des aptitudes traditionnelles du peuple indigène.

HCR/M. H. Verney

Amérique latine. Les principaux objectifs de cette stratégie consistent à renforcer la protection et à trouver des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence de l'Organisation.

Le pilier Villes solidaires du Plan d'action de Mexico aide le Haut Commissariat à soutenir l'intégration sur place et l'autosuffisance des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les villes de moyenne et grande envergure. L'objectif de ce pilier est de permettre aux réfugiés d'accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement au même titre que les ressortissants des pays les accueillant. Afin de favoriser l'autosuffisance des réfugiés, le HCR prône leur accès au marché de l'emploi et met en œuvre des activités génératrices de revenus. Dans ce contexte, les gouvernements nationaux et les autorités locales jouent un rôle important en instituant des politiques favorables aux réfugiés et en allouant des fonds d'aide aux déplacés.

Le pilier Frontières solidaires du Plan d'action de Mexico aide le HCR à lutter contre les problèmes de protection aux frontières, en particulier celles avec la Colombie. Il favorise l'intégration sur place dans les zones frontalières en reliant étroitement les programmes d'assistance aux plans de développement nationaux et régionaux.

Enfin, le pilier Réinstallation solidaire du Plan d'action de Mexico revêt une importance particulière en tant que mécanisme de solidarité et de partage des responsabilités à l'échelle régionale. Il concerne un nombre limité de

réfugiés, pour la plupart Colombiens, qui sont confrontés à des problèmes de protection dans leur pays d'asile. En 2005-2007, près de 400 personnes ont été réinstallées en Argentine, au Brésil et au Chili. En 2007, ce programme a été étendu à des réfugiés provenant de l'extérieur de la région. À cet égard, la réinstallation de 103 réfugiés palestiniens au Brésil revêt une importance particulière. Une centaine d'autres réfugiés palestiniens ont été réinstallés au Chili en 2008.

L'Uruguay et le Paraguay ont également signé des accords-cadres avec le HCR en vue de devenir des pays de réinstallation. L'Uruguay devrait accueillir une quinzaine de réfugiés en 2008. Les prochaines années seront cruciales pour la création de capacités d'accueil et de programmes d'intégration dans ces pays. L'expérience déjà acquise dans ce domaine dans d'autres pays sera capitale pour assurer la réussite de ces nouveaux programmes.

Au Mexique, le HCR prône l'instauration de garanties afin d'identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale parmi les innombrables migrants sans papiers présents dans le pays (y compris des victimes de la traite et du trafic d'êtres humains). Afin d'atteindre cet objectif, le HCR a noué des partenariats stratégiques avec des organismes nationaux et des organisations de la société civile. En 2009, il coopérera étroitement avec le Gouvernement concernant l'adoption d'une nouvelle loi sur les réfugiés. Le Gouvernement a également exprimé sa volonté d'établir un solide cadre d'intégration sur place pour les réfugiés.

En Amérique centrale, le HCR mettra l'accent sur le renforcement de la législation et des capacités nationales de protection des réfugiés au sein des flux migratoires mixtes, encouragera la création de réseaux de protection au sein de la société civile, recherchera des solutions durables au sort des réfugiés par le biais de l'intégration sur place et consolidera la capacité institutionnelle des États à statuer sur les demandes d'asile.

En 2009, une partie du Bureau du HCR chargé des Amériques sera transféré du Siège vers le Panama, afin de rapprocher le processus décisionnel et les activités d'appui des opérations de terrain et d'optimiser le rapport coût-efficacité. L'un des objectifs de ce transfert consiste à améliorer la coordination et la mise en œuvre d'une intervention régionale globale face aux déplacements de population, et notamment d'une stratégie intégrée pour la situation colombienne. Ce transfert vise également à renforcer l'engagement du HCR auprès des partenaires onusiens, des ONG et des autres institutions présents dans la région. Le bureau régional sera mieux à même de coopérer avec l'équipe des Directeurs régionaux implantée au Panama dans le cadre du nouveau Centre régional des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le bureau du Panama dispensera également un appui technique aux autres opérations du HCR en Amérique latine. Le bureau régional du HCR en Argentine couvrira les opérations menées en Bolivie, au Chili, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay.

## Contraintes

Dans l'ensemble de la région, le chômage et l'accès limité au marché de l'emploi entravent l'intégration sur place des réfugiés et leur quête d'autosuffisance. Ces contraintes touchent également les réfugiés qui ont bénéficié du programme régional de réinstallation.

Dans de nombreux pays, les mesures destinées à maîtriser les flux migratoires nuisent aux individus qui ont besoin de protection internationale. Dans certaines parties de la région, le HCR a des difficultés à atteindre les populations déplacées dans des zones reculées. Par ailleurs, la grande dispersion des personnes relevant de sa compétence constitue également un obstacle.

Au Mexique et en Amérique centrale, les gouvernements accordent une faible importance à la protection des réfugiés. L'un des principaux problèmes consiste à assurer l'accès aux procédures d'asile pour les mineurs non accompagnés et séparés de leur famille, ainsi que pour les personnes victimes de la traite d'êtres humains à la frontière méridionale du Mexique. Une autre difficulté réside dans le nombre insuffisant d'ONG œuvrant en faveur des réfugiés.

Au Brésil, la taille du pays rend extrêmement coûteux le suivi des programmes et la surveillance aux frontières. Dans les autres pays limitrophes de la Colombie, la détérioration des conditions de sécurité dans les régions frontalières constitue un grave sujet de préoccupation.

## Opérations

Les opérations du HCR dans les pays impliqués dans la **situation colombienne** font l'objet d'un chapitre distinct.

Au **Mexique** et en **Amérique centrale**, le nombre des réfugiés et des demandeurs d'asile se situe aux alentours de 5 300 personnes. Le HCR veillera à ce que les demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes soient identifiés et aient accès à des procédures fiables et équitables. Dans ce contexte, la présence de l'Organisation le long de la frontière méridionale du Mexique est indispensable.

Le HCR s'attachera également à remédier aux difficultés qui entravent l'intégration sur place des réfugiés. Le bureau de Mexico s'efforcera avant tout de surmonter les obstacles à la régularisation de leur statut, à commencer par la non-reconnaissance des diplômes et des certificats et les difficultés d'accès aux services publics. Le HCR et ses partenaires renforceront la coopération avec les institutions concernées, afin d'aider les réfugiés à pénétrer sur le marché local de l'emploi.

À **Cuba**, l'intégration sur place des réfugiés n'est guère envisageable, bien que les autorités leur offrent un accès gratuit aux soins et à l'éducation. La réinstallation et le rapatriement librement consenti sont donc les seules solutions durables qui s'offrent à eux. Dans l'attente de solutions à leur sort, le HCR assurera la protection matérielle et juridique du petit nombre de réfugiés présents dans le pays. En 2009, les 75 derniers étudiants sahraouis présents à Cuba devraient regagner les camps de Tindouf après avoir achevé leurs études.

En **Argentine**, en **Bolivie**, au **Chili**, au **Paraguay** et en **Uruguay**, le nombre des réfugiés devrait continuer à augmenter en raison du conflit qui sévit en Colombie. À la fin 2007, la région abritait quelque 5 500 réfugiés et 1 800 demandeurs d'asile, chiffres en forte progression par rapport à l'année précédente. Outre la protection et l'assistance apportées aux nouveaux arrivants et aux individus dotés de besoins spécifiques, le HCR poursuivra la recherche de solutions durables pour les personnes qui ne peuvent regagner leur pays.

Le bureau régional implanté en Argentine mettra l'accent sur le renforcement des réseaux nationaux et régionaux œuvrant pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et pour la promotion de leurs droits, élément particulièrement crucial dans les régions frontalières. Il encouragera également l'application des législations nationales, ainsi que le renforcement des procédures de détermination du statut de réfugié et des structures institutionnelles. L'un de ses principaux objectifs est de consolider les programmes de réinstallation existant déjà au Chili et en Argentine et de développer la capacité de réinstallation en Uruguay et au Paraguay.

Au **Brésil**, où étaient accueillis près de 4 000 réfugiés originaires de plus de 70 pays à la fin de l'année 2007, l'Organisation priera les autorités à formuler des politiques publiques relatives aux réfugiés et à leur garantir l'accès

aux programmes d'aide sociale. Le HCR continuera à consolider ses fonctions de protection et d'assistance. Le renforcement du programme de réinstallation constituera un autre objectif majeur pour l'Organisation.

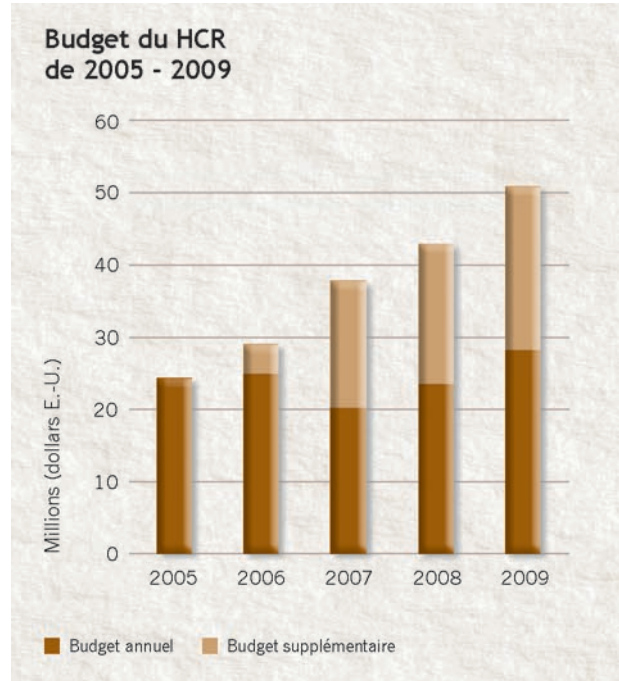
Le forum sur les migrations du Mercosur constitue un précieux outil pour faire avancer les questions liées aux migrations au sud de l'Amérique du Sud. Il fournit au HCR une occasion unique de plaider pour la protection des réfugiés. En 2009, l'Organisation continuera à aborder la question des flux migratoires mixtes avec les gouvernements par le biais de ce forum.

## Informations financières

Les besoins financiers du HCR en Amérique latine ont connu une augmentation significative ces dernières années. Cette hausse s'explique principalement par l'amplification du programme supplémentaire en faveur des déplacés internes colombiens. Le Budget-programme annuel a également progressé, en raison de l'augmentation du nombre des déplacés bénéficiant d'une assistance et du renforcement de la protection offerte aux personnes non enregistrées assimilables à des réfugiés dans les pays voisins de la Colombie. En outre, le renforcement de la sécurité du personnel a encore accru les besoins financiers.

Les fonds sollicités pour l'année 2009 ont été revus à la hausse par rapport au budget biennal initialement prévu pour 2008-2009. Cette augmentation s'explique principalement par la prise en compte des besoins non

satisfaits que le projet d'évaluation des besoins globaux a permis d'identifier en Équateur, ainsi que par l'intégration des activités de réinstallation dans le budget approuvé. Cette intégration améliorera la prévisibilité du programme, tout en conférant aux pays de réinstallation une plus grande responsabilité financière. La régionalisation des opérations du HCR, et notamment la décentralisation partielle du Bureau pour les Amériques, engendrera des coûts transitoires qui exerceront un impact sur les besoins globaux pour 2009.



Budget (dollars E.-U.)						
Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Argentine <sup>1</sup>	2 500 000	863 587	3 363 587	3 565 112	0	3 565 112
Brésil	2 550 000	897 078	3 447 078	3 191 174	0	3 191 174
Colombie	376 680	17 634 984	18 011 664	386 746	22 826 334	23 213 080
Costa Rica	2 293 883	0	2 293 883	3 041 093	0	3 041 093
Cuba	267 510	0	267 510	268 000	0	268 000
Équateur	5 238 660	0	5 238 660	10 555 648	0	10 555 648
Mexique <sup>2</sup>	2 232 490	0	2 232 490	2 161 309	0	2 161 309
Panama	1 000 000	0	1 000 000	1 429 231	0	1 429 231
République bolivarienne du Venezuela <sup>3</sup>	3 139 990	0	3 139 990	3 642 927	0	3 642 927
<b>Total</b>	<b>19 599 213</b>	<b>19 395 649</b>	<b>38 994 862</b>	<b>28 241 240</b>	<b>22 826 334</b>	<b>51 067 574</b>

<sup>1</sup> Inclut l'intégration locale en Argentine, en Bolivie, au Chili et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

<sup>2</sup> Inclut l'intégration locale au Salvador, au Guatemala, en Honduras, au Nicaragua et au Belize.

<sup>3</sup> Inclut l'intégration locale au Pérou.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes du HCR.